

Aulnay-sous-Bois, le 06 octobre 2026

CIA

LES ANNONCES NE FONT PAS LES VIREMENTS

Lettre ouverte à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

À entendre certaines annonces, le versement du Complément Indemnitaire Annuel en 2026 serait déjà une affaire réglée. Il ne manquerait presque plus que le virement. Nous aimerions partager cet enthousiasme. Mais entre annoncer une prime et permettre aux agents de la percevoir, il reste quelques détails : des critères, des montants, un budget et un calendrier. Bref, l'essentiel.

Les agents, eux, ne peuvent pas régler leurs factures avec une annonce. Ils ont besoin de réponses précises. Et les organisations syndicales ont besoin d'être associées aux décisions, pas conviées à découvrir le résultat.

Une avancée n'est pas un versement

Lors du CST du 9 décembre 2025, les éléments communiqués ne permettaient pas d'annoncer un paiement certain en 2026 : les critères n'étaient pas finalisés, les montants n'étaient pas validés et aucun budget n'était officiellement alloué. Depuis, une délibération a posé le cadre du dispositif. La CFTC a salué cette avancée, sans la confondre avec sa mise en œuvre effective.

Soyons clairs. Nous voulons que les agents bénéficient du CIA. Mais présenter comme acquis ce qui reste à construire, c'est créer des attentes auxquelles il faudra ensuite répondre.

À ceux qui annoncent déjà le CIA en 2026, nous posons donc une question simple : **sur quelles bases ?** Avec quels critères définitifs, quelle enveloppe et quelle date de paiement confirmée ?

Une prime ne devient pas certaine parce qu'on l'imprime sur un tract.

Pas de grille sortie du chapeau

Monsieur le Maire, un sujet de cette ampleur ne se travaille pas en catimini.

Le CIA touche à la rémunération, à l'évaluation du travail et à la reconnaissance de l'engagement professionnel. Derrière chaque critère, il y a un collègue, un métier, des contraintes de service. Un agent de terrain, une ATSEM ou un collègue administratif doivent pouvoir comprendre comment leur travail sera apprécié, sans devoir deviner ce que l'on attend d'eux.

La CFTC n'acceptera pas une grille d'évaluation sortie du chapeau, présentée au dernier moment avec, pour seule possibilité, celle d'en prendre connaissance.

Le tour de magie ferait peut-être son effet en réunion. Sur la rémunération des agents, nous préférons la transparence. Et une présentation une fois les arbitrages rendus ne remplace pas une concertation. Les organisations syndicales ne sont pas là pour servir de caution à des décisions déjà bouclées.

Construire les règles avec les agents

Nous vous demandons maintenant de prendre pleinement au sérieux les attentes des agents et la place des organisations syndicales. Cela suppose des documents, des échanges et du temps pour travailler.

La CFTC demande :

- La reprise des négociations avec les organisations syndicales, avec transmission des projets de critères et de grille suffisamment en amont pour permettre leur examen et leur discussion.
- Une enveloppe budgétaire clairement identifiée, des montants précisés et un calendrier distinguant l'année évaluée de l'année de versement.
- Des critères compréhensibles, adaptés aux réalités des métiers et discutés avant leur application. Les agents doivent savoir ce qui sera évalué et comment.
- Un accompagnement des encadrants et une information accessible à tous les agents, afin que la grille ne soit pas interprétée différemment d'un service à l'autre.
- Une procédure claire permettant à chaque agent de demander des explications sur son évaluation et sur le montant attribué.

Nous maintenons également notre demande d'organiser les évaluations professionnelles de 2026 en janvier 2027, afin de prendre en compte l'intégralité de l'année et de préparer un versement en 2027. Cette proposition doit être examinée et discutée, plutôt que laissée sans réponse.

Car on ne peut pas demander aux collègues de respecter des règles qu'ils découvriraient après avoir accompli le travail évalué.

Le dialogue social, maintenant

La CFTC est prête à travailler. À examiner les propositions, à discuter les critères et à défendre un dispositif équitable. Mais elle ne donnera pas un blanc-seing à une méthode qui laisserait les agents et leurs représentants sur le pas de la porte.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de réunir rapidement les organisations syndicales et de leur présenter l'état réel du dossier, les arbitrages restant à rendre et le calendrier envisagé.

Les collègues font vivre le service public chaque jour. Leur reconnaissance mérite mieux qu'une compétition d'annonces.

Le CIA doit se construire avec les agents et leurs représentants. Pas derrière leur dos, puis devant eux pour la photo.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération syndicale.